



**PROCES VERBAL de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL**  
**de la COMMUNE de VERZY**  
**du mardi 27 octobre 2020**

Le mardi 27 octobre 2020 à 19h00 s'est réuni le conseil municipal de la commune de Verzy, présidé par Monsieur le Maire Corbeaux Christophe.

Présents : Corbeaux Christophe, Simon Béatrice, Callens Franck, Burlot Astrid, Barbier Mathis, Dappoigny Jean-François, Deville Marie Alice, Fougerouse Dominique, Gueugnon Sébastien, Jacquet Anne Laure, Maiziere Gilles, Terver Christophe, Lepreux Ingrid.

Absents excusés : Cardinale Vanessa, Morel Julia, Rochet Virginie.

Secrétaire de séance : Simon Béatrice

Monsieur le Maire, Christophe Corbeaux, rappelle les questions abordées lors de la session précédente. La feuille de clôture de la réunion précédente est signée par tous les membres du conseil municipal présents à ladite réunion.

Christophe Corbeaux développe ensuite les différents points inscrits à l'ordre du jour.

**I. Avancement du Grade Portay-Blavin Patrick :**

M. Patrick Portay-Blavin, employé communal, sera en retraite le 1<sup>er</sup> janvier 2021 ; M. Christophe Corbeaux propose au conseil municipal de le faire avancer au grade : Adjoint Technique Territorial de 1<sup>ère</sup> classe.

Après concertation avec les membres du conseil, l'avis de tous est favorable à l'avancement de grade de M. Patrick Portay-Blavin

**II. Devis – travaux divers :**

Les devis demandés n'ont pas encore été envoyés par les différentes entreprises, ce point sera revu lors du prochain conseil.

Le test de l'application Illiwap a été prolongé jusqu'au 01/11/2020. Un bon démarrage puisque la commune compte 97 abonnés. M. le Maire propose de prendre l'application Premium sur 5 ans ce qui permet d'obtenir une remise de 20% par an, soit un coût annuel d'abonnement de 712 € HT. Il est rappelé que l'application est gratuite et anonyme pour les utilisateurs.

*Départ de M. Christophe Terver pour raison personnelle. Il ne prend pas part à la délibération suivante.*

**III. Primes COVID :**

La commune a la possibilité de verser une prime COVID à ses employés. Le montant maximum est de 1.000 €. Les 4 employés municipaux sont concernés.

Après concertation, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de verser une prime COVID de 1.000 € à chaque employé.

**Questions Diverses :**

Mme Marie-Alice Deville demande quand et où sera faite la publication légale de consultation des travaux d'aménagement de la place de la Mairie.

L'entreprise GNAT doit transmettre rapidement les derniers éléments pour une publicité début novembre dans le journal l'Union.

Les capsules ont été mises sous pli et sont à distribuer selon les disponibilités de chacun avant le 31 octobre 2020.

La séance est clôturée à 20h45 le 27/10/2020.